

Actions &

2015

chiffres clés



21700

sages-femmes
en activité



9

maisons de naissance
retenues pour
l'expérimentation



73%

des conseils
départementaux
participent à la
dématérialisation



ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National

Le Conseil national au sein de l'Ordre



CHIFFRES CLÉS

5 élus
représentant 5 secteurs

2 Conseillères d'État

17 salariés

Séances officielles
2 sessions – 11 Intersessions

Recours hiérarchiques
3 séances – 8 dossiers

Réunion Clio*/Clio santé
11 séances

(*) Comité de liaison des institutions ordinaires

L'Ordre des sages-femmes accomplit ses missions par l'intermédiaire du **Conseil national, de 101 conseils départementaux (CDOSF) et de 5 conseils interrégionaux (CIROSF)**. Ces divers conseils sont articulés et hiérarchisés entre eux et exercent des compétences complémentaires.

Le Conseil national apparaît comme un des **référénts incontournables de la profession auprès des pouvoirs publics**. Il intervient sur tout sujet d'actualité concernant les éléments essentiels qui fondent l'exercice de la profession et informe également les pouvoirs publics sur les attentes des sages-femmes et sur leur importance primordiale dans notre système de santé.

Il mène également des **actions sur le plan européen**. À ce titre, il se rend une fois par mois à Bruxelles auprès des institutions européennes afin d'être auditionné ou dans le cadre d'actions de lobbying.

Le Conseil national veille à **l'évolution du code de déontologie des sages-femmes**, élabore des guides juridiques, procède à une veille législative et réglementaire et participe à la rédaction de certains textes juridiques. Il est également appelé à donner son avis sur les projets de **règlements, décrets ou lois concernant la profession**.

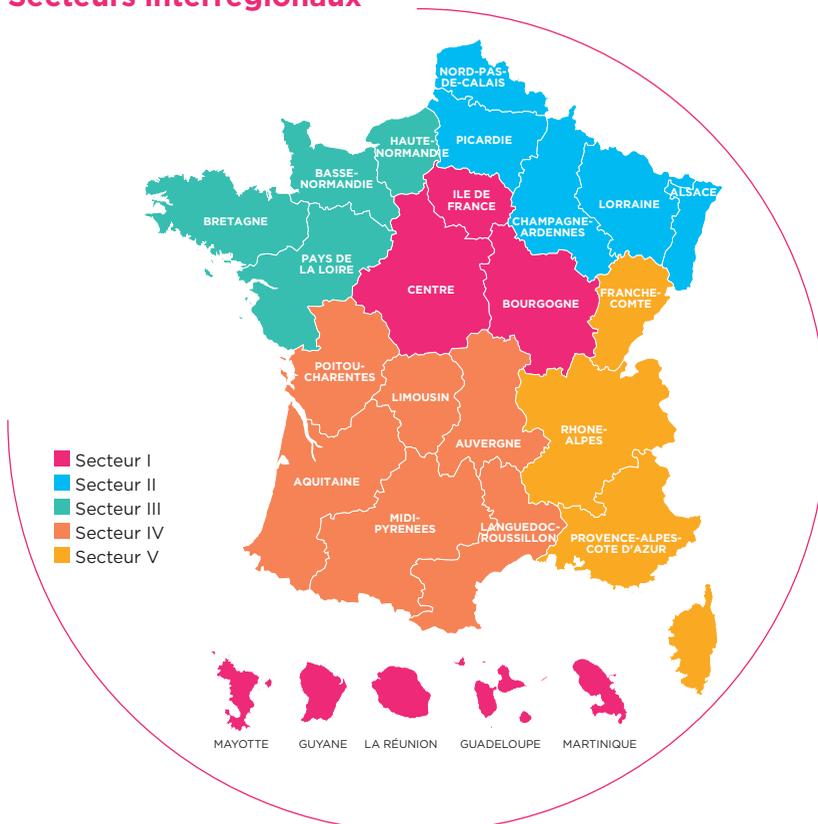
Par ailleurs, le Conseil national remplit une mission administrative et régulatrice en gérant le tableau de l'Ordre, où sont inscrites toutes les sages-femmes.

Enfin, il accueille en son sein des juridictions d'appel indépendantes.

Au cours des dernières années, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes s'est donné pour ambition de **renforcer l'accès aux soins et le choix des femmes grâce, notamment, à une évolution de la profession de sage-femme**.

Aussi, l'année 2015 a été caractérisée par de nombreuses actions qui concernent aussi bien **l'organisation interne de l'instance que de nombreux projets et réalisations**

Secteurs interrégionaux



La cotisation ordinale

Répartition



CHIFFRES CLÉS

Pour 2015 le montant de la cotisation est de **145€**

Le CNOSF perçoit **90€** de ce montant dont **1€** est affecté à la chambre disciplinaire et **1€** au fonds d'harmonisation

La cotisation est obligatoire (article L. 4122-2 du code de la santé publique). Les sages-femmes doivent s'en acquitter au plus tard au 31 mars de l'année en cours **auprès du conseil départemental** où elles sont inscrites.

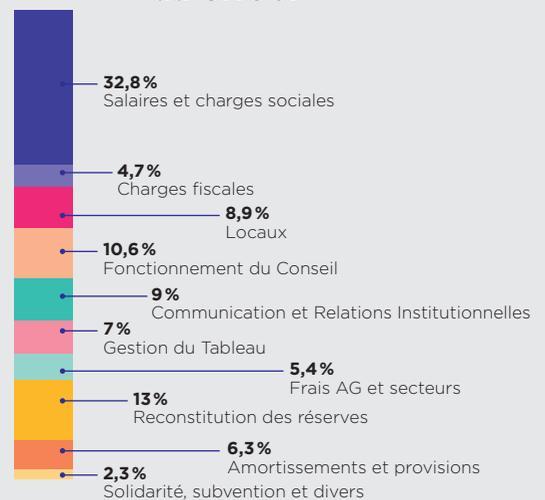
et aux Conseils interrégionaux. Le montant de la cotisation et sa répartition sont fixés par le Conseil national en session plénière **au plus tard le 30 novembre de l'année précédant son appel.**

Les conseils départementaux effectuent un **versement par quote-part au Conseil national**

Répartition du montant de la cotisation au sein de l'Ordre



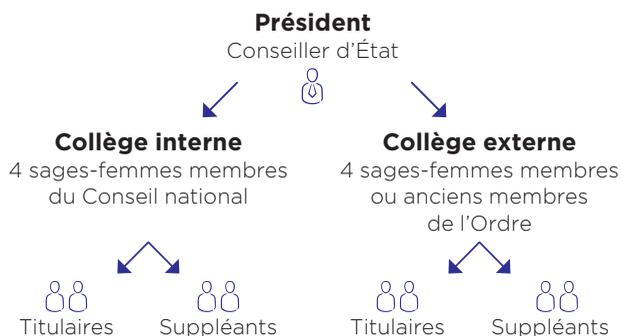
Ventilation de la quote-part du CNOSF



La chambre disciplinaire nationale



Instance indépendante, elle intervient **en appel des décisions des chambres disciplinaires de 1^{ère} instance**, au nombre de 5.



Greffe
3
audiences
3
affaires

Le Conseil national Organisation interne

Le Conseil national est également une entreprise de droit privé **qui emploie des salariés afin d'accompagner les Elus dans la réalisation de leurs missions au quotidien.**

Son effectif a connu une croissance régulière depuis les 20 dernières années, **comptant fin 2015, 17 salariés.** Son statut d'employeur impose au Conseil national des obligations légales et sociales ainsi que la mise en place d'une organisation interne garante de son fonctionnement au profit des élus ordinaires, des sages-femmes et du grand public.

L'ensemble des fonctions supports de l'entreprise sont présentes au sein du CNOSEF. En lien avec les membres du bureau, une directrice administrative et des ressources humaines coordonne l'activité courante, la gestion des salariés et la mise en œuvre des projets.

Le CNOSEF **au travers de l'ensemble de ses salariés remplit une double mission** articulée entre gestion administrative ordinaire et développement stratégique en faveur de la profession.

Les services



GESTION DU TABLEAU

4
36300 saisies/an
5600 appels/an



SERVICE JURIDIQUE

4
7300 courriers et emails/an
2800 appels/an



SECRETARIAT & SERVICES GÉNÉRAUX

2 + 1
40 appels et emails/jour
6 réunions nationales organisées



SERVICE INFORMATIQUE

2
61400 mouvements (base du CNOSEF)
18100 mouvements vers le RPPS



CONTENTIEUX ET ÉLECTIONS

1
176 dossiers contentieux
5 CDOSF en gestion administrative
et **1** liste spéciale



RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

1
180 réunions et rdv préparés
1500 courriers rédigés et diffusés



COMMUNICATION

1
+ 100000 documents diffusés
85 articles rédigés

7 Services

17 Salariés

La loi de modernisation de notre système de santé

La plaquette du CNOSF sur le projet de loi de santé



Véritable outil de **communication** et de plaidoyer, ce document présente les propositions du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes sur le projet de loi, allant dans le sens d'une **meilleure prise en charge des femmes et des nouveau-nés** et visant à **contribuer à la politique de santé publique**.

Adressée personnellement aux **577 députés** et **348 sénateurs** en mars 2015, la plaquette a également été remise en main propre aux interlocuteurs politiques et institutionnels rencontrés au cours de l'année 2015.

Dans le cadre de l'examen au Parlement du projet de loi de modernisation de notre système de santé, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes a contribué aux débats politiques et parlementaires en formulant **des propositions destinées à améliorer la santé des femmes et de leurs enfants**.

Afin de présenter et soutenir ces propositions auprès des pouvoirs publics, le Conseil national a **mis en place des actions institutionnelles à différents niveaux de décision**. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les membres des Cabinets du Premier Ministre et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, mais également avec les institutions publiques de santé, telles que la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). L'Ordre a en outre rencontré plus de 20 parlementaires et a été auditionné à plusieurs reprises par les Commissions des Affaires sociales et les Délégations aux Droits des Femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ces rencontres ont ainsi **permis au Conseil national d'établir des relations pérennes et de confiance auprès de ces acteurs publics et politiques**. Les propositions formulées ont en outre rencontré un écho extrêmement favorable auprès du Ministère des Affaires sociales et de la Santé et du Parlement : plusieurs propositions ont été adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU CNOSF

- 1 Étendre les compétences des sages-femmes en matière de pratique de l'IVG médicamenteuse
- 2 Permettre aux sages-femmes de prescrire et pratiquer les vaccinations à l'entourage de la femme et de l'enfant pendant la période postnatale
- 3 Renforcer le rôle des sages-femmes en matière de lutte contre le tabagisme
- 4 Instaurer une consultation par une sage-femme chez la jeune fille de 16 ans, axée sur l'éducation et l'information à la contraception, associée à la prévention des IST et des conduites addictives



CHIFFRES CLÉS

925 courriers et plaquettes adressés aux parlementaires

Près de 40 rendez-vous politiques et institutionnels organisés

1200 plaquettes distribuées au total

101 Conseils départementaux et **5 Conseils** interrégionaux invités à relayer les propositions du CNOSF

Les maisons de naissance



CHIFFRES CLÉS

- **5**
rendez-vous avec les assureurs
- **11**
projets déposés
- **9**
projets retenus



Le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes s'est fortement mobilisé, aux côtés de la sénatrice Muguette DINI, en faveur de l'adoption et de l'entrée en vigueur de **la loi n° 2013-1118 du 6 décembre 2013** autorisant l'expérimentation des maisons de naissance. L'Ordre a ensuite contribué en

2014 à l'élaboration du cahier des charges de l'expérimentation des maisons de naissance, en lien avec la Haute Autorité de Santé et l'ensemble des instances concernées (Association nationale des sages-femmes libérales, Collectif interassociatif autour de la naissance, Collectif Maisons de Naissance, etc.). En 2015, le Conseil national a travaillé en étroite coopération avec les services du Ministère des Affaires sociales et de la Santé. À ce titre, l'Ordre a participé aux groupes de travail mis en place par le ministère sur le décret du 30 juillet 2015 relatif aux conditions de l'expérimentation des maisons de naissance.

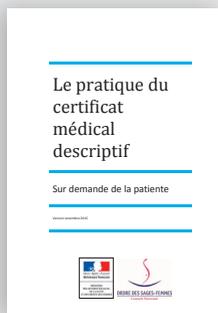
Partenariats & Expertise santé

La MIPROF

Le Conseil national est partenaire de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Il contribue aux actions de prévention que ce soit par le biais de la formation ou du financement. À ce titre, le Conseil national est associé à la réalisation de 2 courts-métrages pédagogiques, à la rédaction d'une notice explicative relative au bon usage du certificat médical et aux journées de formation à destination des professionnels de santé afin d'améliorer de manière commune et concertée le diagnostic, la prise en charge et l'orientation des victimes.

Le rôle du Conseil national au sein des institutions publiques de santé

L'Ordre participe à de nombreux groupes de travail ministériels et est représenté au sein de plusieurs institutions, notamment : la Haute autorité de santé (**HAS**), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (**INPES, actuellement intégré à Santé publique France**), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (**ANSM**), l'Association Française pour le Dépistage et la Prévention des Handicaps de l'Enfant (**AFDPHE**), l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé (**ASIP Santé**), l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (**ONDPS**).



Le pratique du certificat médical descriptif novembre 2015

Dématérialisation

Initiée en 2014 afin de répondre à des obligations légales et de modernisation de l'image de l'Ordre dans ses rapports avec les élus ordinaires et les sages-femmes, la dématérialisation des échanges et procédures s'accélère en 2015, notamment au travers de :



INTRANET

73
CDOSF connectés

2 191
connexions

12 109
pages consultées

Intranet des CDOSF et CIROSF :

Concomitamment au lancement du nouveau site internet de l'Ordre, un **nouvel espace privatif** plus complet dédié aux conseils départementaux et inter-régionaux est proposé en novembre. De **nouveaux services** participant à l'amélioration de la gestion courante des CDOSF sont disponibles comme le suivi des mouvements en cours, l'extraction des données du tableau, la consultation des activités.



COMPTES INDIVIDUELS

1549
comptes ouverts fin 2015

Comptes individuels :

Destiné aux sages-femmes inscrites au tableau, ce nouveau service permet de **consulter** les données individuelles et de **signaler** tout changement de situation personnelle ou professionnelle. Ce système garantit également la **sécurisation** de l'accès aux données et des informations transmises.

Portail de pré-inscription des étudiants sages-femmes



PRÉ-INSCRIPTION

35
Écoles de Sages-Femmes

984
étudiants concernés

Afin de fluidifier les échanges administratifs et dans une perspective à plus long terme d'intégration des étudiants sages-femmes au RPPS, **les écoles sont invitées dès septembre** à saisir la liste des élèves de leur établissement sur un site spécialement dédié.

Dans un second temps, **à compter de décembre, les étudiants de dernière année** effectuent leur démarche de pré-inscription directement en ligne.

Communication



Le site internet du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, qui reçoit 35 000 visites mensuelles, a été refondu au cours de l'année 2015. Adapté à tous les internautes, il fournit des informations généralistes destinées au grand public, un espace dédié à la profession de sage-femme ainsi qu'un intranet réservé aux membres des instances ordinales.

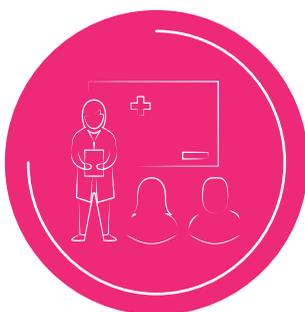
Le Conseil national publie également **une revue trimestrielle** destinée en priorité aux sages-femmes traitant d'une variété de sujets relatifs aux informations ordinales et professionnelles ou encore à l'actualité internationale.

Par ailleurs, afin de permettre aux conseils départementaux et interrégionaux de recevoir des informations spécifiques à leurs missions, **une newsletter** leur est envoyée tous les deux mois.

Enfin, le Conseil national a produit **des affiches et des plaquettes** présentant les nombreuses compétences des sages-femmes afin de doter celles-ci d'outils concrets leur permettant d'informer au mieux leur patientèle.



Formations ordinales



Animées par un binôme Élu/salarié, ces **formations internes** regroupent en moyenne une trentaine d'Élu(e)s par session. Les thématiques suivantes ont été abordées en 2015: « Trésorerie » et « Conciliation ». Ces **cycles** de formations sont **annuels**.

Qu'elles soient juridiques ou financières, ces formations répondent aux mêmes objectifs:

- Proposer une méthodologie et des clés de lecture aux élus des CDOSF;
- Capitaliser sur les expériences et savoir-faire;
- Échanger de manière informelle autour de problématiques communes.



Dates clés

ACTIONS INTERNES ET ORDINALES

SEMESTRE 1

Janvier 2015

- Réunion de Secteur IV - Toulouse
 - Réunion de Secteur I - Paris
 - Vœux du CNOSF

Février 2015

- Réunion organisation des élections du CDOSF 36 - Châteauroux

Mars 2015

- Réunion de Secteur III - Caen
- Réunion des 5 CIROSF - Paris
- Réunion de Secteur V - Lyon

Avril 2015

- Lancement de « mon compte individuel »

Mai 2015

- Élections des représentants des Secteurs I et II
 - Session plénière - validation des comptes de l'exercice 2014

Juin 2015

- Élections du Bureau du CNOSF
 - Assemblée générale - Paris

SEMESTRE 2

Juillet 2015

- Journée Formation du CDOSF 36 - Paris

Septembre 2015

- Réunion stratégie et actions 2016

Octobre 2015

- Formation des Trésoriers - Paris
 - Formation juridique: la conciliation - Secteur IV
- Parution de la nouvelle revue « Contact sages-femmes »

Novembre 2015

- Réunion des 5 CIROSF - Paris
 - Session plénière - validation du budget 2016
- Formation juridique : la conciliation - CIROSF II et V
 - Lancement du nouveau site internet

Décembre 2015

- Réunion de secteur II - Strasbourg

ACTIONS EXTERNES

SEMESTRE 1

Janvier 2015

- Rendez-vous avec Bérengère Poletti, députée des Ardennes, et Chantal Jouanno, Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat
- Rendez-vous avec la Conseillère Santé du Premier Ministre

Février 2015

- Plusieurs auditions sur le projet de loi de santé à l'Assemblée nationale
- Rendez-vous avec Nicolas Revel, Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts)

Mars 2015

- Rendez-vous avec le cabinet de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Avril 2015

- Audition avec Sandrine Hurel, députée de la Seine-Maritime, sur la politique vaccinale

Mai 2015

- Rendez-vous avec Colette Giudicelli, Vice-Présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat, sur le signalement des situations de maltraitance par les professionnels de santé

Juin 2015

- Rendez-vous avec les assureurs des maisons de naissance
- Audition sur le projet de loi de santé par la Commission

SEMESTRE 2

Juillet 2015

- Rendez-vous avec Fabienne Keller, Vice-Présidente des Commissions des Finances et des Affaires européennes du Sénat

Août 2015

- Publication du décret et de l'arrêté du 30 juillet 2015 relatifs aux conditions de l'expérimentation des maisons de naissance

Septembre 2015

- Rendez-vous avec Monsieur le Directeur du Cabinet de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Rendez-vous avec le Cabinet de Monsieur le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Octobre 2015

- e-Santé : Rendez-vous avec le cabinet de Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- Participation du Conseil national à la réunion du Conseil d'orientation de l'ONDPS

Novembre 2015

- Publication de l'arrêté du 23 novembre 2015 fixant la liste des maisons de naissance autorisées à fonctionner de manière expérimentale

Décembre 2015

- Adoption définitive du projet de loi de santé par le Parlement